



DIRECTION GÉNÉRALE

ÉCOLE DES GREFFES



CONCOURS DIRECT D'ENTRÉE EN 2025
AU CYCLE MOYEN SUPÉRIEUR DE L'ÉCOLE DES GREFFES

SESSION D'AOÛT 2024

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : ORGANISATION POLITIQUE,
ECONOMIQUE, ADMINISTRATIVE
ET JUDICIAIRE.**

DURÉE : 3 heures

COEFFICIENT : 3

SUJET : N° 4

Répondez aux questions qui suivent :

- 1°-En vous fondant sur le droit positif ivoirien, relevez les juridictions rattachées, d'une part, au Tribunal de Première Instance d'Abidjan et, d'autre part, à la Cour d'Appel d'Abidjan.
- 2°-Qu'est-ce que le Produit Intérieur Brut (PIB) ? Qu'est-ce que le Produit National Brut (PNB) ?
- 3°-Citez cinq (5) grandes Institutions de la République de Côte d'Ivoire. Relevez brièvement les attributions de chacune de ces Institutions.
- 4°-Quelles sont les attributions du Greffe ? Développez-les brièvement.
- 5°-En Côte d'Ivoire, comment les sénateurs sont-ils désignés ?

Ablanian.com

